

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierrezurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 12/06/2023

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 09 juin 2023 à 20h30

Date de Convocation : 05.06.23
Date d’Affichage : 05.06.23

Nb de conseillers en exercice : 11
Présents : 09 Votants : 10

Etaient présents : BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés : BAKKER Jilles, FATON Richard (procuration donnée à Guy PIETRIGA)

Secrétaire de séance : GERVAIS Valérie

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 15 mai 2023 : sans observation

Le maire invite le conseil municipal à un moment de recueillement pour les petites victimes et leurs familles à l’occasion du drame d’Annecy.

1 Election des délégués sénatoriaux (délibération)

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l’élection des sénateurs,
Vu l’instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l’ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s’agit de M. PIETRIGA Guy, M. PONCET Claude, M. CHAUVIN Romain et Mme GERVAIS Valérie

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Élection du délégué

M. le président rappelle l’objet de la séance qui est l’élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue :

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38

contact@dompierresurmont.fr

Ont obtenu :

- M. PIETRIGA Guy : 10 voix

M. PIETRIGA Guy ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

Les suppléants sont dans l'ordre : Nelly JANOD, (10 voix) Claude PONCET (10 voix) et Thierry BECAUD (10 voix).

2 Désignation d'un référent déontologue (délibération)

La loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et un de ses décrets d'application paru au Journal officiel du 7 décembre 2022 prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1er juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales ».

Le référent déontologue accompagne les élus afin de les prémunir contre les risques juridiques, et en particulier les risques de poursuites pénales. Il s'agit, par exemple, de situations de conflits d'intérêts dans lesquelles les élus peuvent se retrouver dans le cadre de l'exercice de leur mandat.

Il peut également conseiller sur les mesures à prendre lorsque les élus sont sollicités par des représentants d'intérêts (exemple : lobbying sur les énergies renouvelables). Le référent déontologue peut également aider les élus à mieux mettre au service de l'intérêt général les ressources et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs mandats.

Une réflexion a été engagée par l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité du Jura afin de proposer une solution simple et conforme aux collectivités adhérentes.

Alexandre CIAUDO est Professeur agrégé de droit public à l'Université de Franche-Comté. Il y enseigne notamment le droit du contentieux administratif, de l'urbanisme, des contrats publics, de l'expropriation, et le droit des libertés fondamentales. Il dirige le Master « Droit de l'action administrative ». Il exerce également la profession d'avocat à la Cour, inscrit au Barreau de Dijon.

Il est proposé de désigner M. Alexandre CIAUDO, pour exercer cette mission jusqu'à la fin du mandat municipal. Il sera rémunéré par une indemnité de vacation d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 visé. Cette indemnité sera versée par la commune.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition du référent déontologue.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

Questions diverses :

1) Pique-nique villageois

M. et Mme D'ESCRIBENNE mettent leur parc à la disposition de la commune. Reste à organiser la journée et à éditer les informations pour la population.

2) Fontaine poids public

Le maire souhaite que la fontaine soit mise en eau rapidement. Le 1^{er} adjoint alerte les employés intercommunaux.

3) Naissance chez M. Bernard

Félicitation à Leslie et Mathias (employé intercommunal) à l'occasion de la naissance de leur petite Julia.

4) Poteau fibre

Information au conseil de l'implantation de quelques poteaux destinés à supporter la fibre au lotissement l'Aubépine et Rue du Château. Ces installations devraient être provisoires si les travaux d'enfouissement des réseaux sont réalisés prochainement. Des gaines spécifiques seront prévues à cet effet.

5) Parcours communaux

Le maire a rencontré M. Denis GREUZARD qui bénéficiera, avec son accord, d'une mise à disposition informelle pour y loger ses ânes. Il assurera l'entretien des clôtures et du terrain.

Les parcours sont de nature « pelouse sèche » et font l'objet d'un contrat entre M. GREUZARD et Natura 2000, qui a pour but le respect environnemental. Les travaux de nettoyage se dérouleront réglementairement d'octobre à mars, le responsable de Natura 2000 s'assura du broyage des épines en laissant des bosquets pendant ladite période.

6) Aménagement parcelle communal au-dessus du bac à verres

Gilbert TURPIN propose de planter des arbres fruitiers dont le produit sera à disposition de tous les habitants de Dompierre (pommes, prunes). D'autres aménagements restent à prévoir. Le conseil émet un avis favorable à cette proposition.

La séance est levée à 23h00.